

Centre Communal d'Action Sociale

Conseil d'Administration du 11 avril 2025

Compte-rendu

Le Onze Avril Deux Mille Vingt Cinq, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de La Côte Saint-André s'est réuni en Mairie, salle J.B. Davaux.

Monsieur Joël GULLON, Président du C.C.A.S., ouvre la séance à 16h10 en présence de :

Mesdames :

- ✓ Mireille GILIBERT – Michèle BERTHOLDY - Yvette SEGLAT - Martine VERNAY

Messieurs :

- ✓ Joël GULLON, Georges GOUBET

Participait également à la séance :

- ✓ Sylvie BRUNON, Directrice du CCAS, Secrétaire de séance

Absentes excusées :

- ✓ Sylvie CHOBERT – pouvoir donné à Mireille GILIBERT
- ✓ Hélène SARDELLI – pouvoir donné à Yvette SEGLAT

Absent :

- ✓ Karim OUCHEMOUKH

La séance est ouverte à 16h10 et levée à 17h01.

Monsieur le Président fait l'appel.

La feuille d'émargement est signée par les membres du CCAS présents.

Le procès-verbal du précédent Conseil d'Administration est validé à l'unanimité.

Point N° 1 : Finances : Approbation du compte de gestion 2024

Rapporteur : Monsieur Le Président

Le compte de gestion de l'exercice 2024 dressé par le Responsable du Service de Gestion Comptable de SAINT-MARCELLIN est présenté à l'Assemblée.

Les résultats financiers ont été comparés à ceux du compte administratif du Président, ils sont concordants. Aucune remarque particulière n'a donc été soulevée par le Responsable du Service de Gestion Comptable de SAINT-MARCELLIN.

Le Conseil d'Administration,

après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024, arrête comme suit les résultats des différentes sections budgétaires.

**constate que le Compte de Gestion du Receveur Municipal est conforme aux écrits du
Compte Administratif dressé par le Président.**

RESULTAT BUDGETAIRE DE L'EXERCICE 2024

RECETTES			
Prévisions Budgétaires Totales (a)	23 826,74 €	205 000,00 €	228 826,74 €
Titres de recettes émis (b)	4 444,02 €	297 644,49 €	302 088,51 €
Réductions de titres (c)	- €	125 925,60 €	125 925,60 €
Recettes nettes (d=b-c)	4 444,02 €	171 718,89 €	176 162,91 €
DEPENSES			
Autorisations budgétaires Totales (e)	23 826,74 €	205 000,00 €	228 826,74 €
Mandats émis (f)	- €	242 116,10 €	242 116,10 €
Annulations de mandats (g)	- €	68 026,89 €	68 026,89 €
Dépenses nettes (h = f-g)	- €	174 089,21 €	174 089,21 €
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d-h) Excédent	4 444,02 €		2 073,70 €
(h-d) Déficit		- 2 370,32 €	

RESULTAT D'EXECUTION 2024

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2023	Part affectée à l'investissement 2024	Solde d'exécution 2024	Résultat de clôture 2024
Investissement	18 106,74 €		4 444,02 €	22 550,76 €
Fonctionnement	- 2 119,24 €	- €	- 2 370,32 €	- 4 489,56 €
TOTAL	15 987,50 €	- €	2 073,70 €	18 061,20 €

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité
le compte de gestion 2024.

Point N°2 : Finances : Approbation du compte administratif 2024**Rapporteur : Madame Mireille GILIBERT**

Monsieur Le Président présente le compte administratif 2024 qu'il a dressé, puis quitte la salle, laissant Mireille GILIBERT, vice-présidente du CCAS, soumettre les résultats ci-après au vote de l'assemblée. Le document soumis à son approbation est commenté article par article.

Le Conseil d'Administration,

Après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice 2024, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et les bordereaux de mandats.

Considérant que l'ordonnateur a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2024 les finances du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnançant que les dépenses justifiées ou utiles,

Fixe, comme suit, les résultats du Compte Administratif de l'exercice 2024 :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL
Dépenses	-	174 089,21 €	174 089,21 €
Recettes	4 444,02 €	171 718,89 €	176 162,91 €
Excédent antérieur (002)	4 444,02 €		
Déficit antérieur (001)		- 2 370,32 €	+ 2 073,70 €

Soit un résultat global de + 2 073,70 €

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité le compte administratif 2024.

Point N°3 : Finances : Affectation des résultats de l'exercice 2024**Rapporteur : Monsieur Le Président**

Il est rappelé, en application de l'article L.2311-5, alinéa 1 du CGT que « le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le compte administratif, et en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant. »

Les membres du conseil d'administration approuvent à l'unanimité la fixation des résultats de l'exercice 2024 ainsi qu'il suit :

REPRISE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024

Section d'investissement	
Résultat de l'exercice	4 444,02 €
Excédent d'investissement reporté (R001)	18 106,74 €
Résultat de clôture	22 550,76 €
Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	- 2 370,32 €
Résultat antérieur reporté	- 2 119,24 €
Résultat de clôture 2024	- 4 489,56 €
Affectation en réserve d'investissement (R1068)	-
Report en fonctionnement reporté au BP 2025 (D 002)	- 4 489,56 €

Point N°4 : Finances : Budget Primitif 2025**Rapporteur : Monsieur Le Président**

Le projet du budget primitif 205 élaboré par M. le Président est soumis au Conseil d'administration pour examen et vote.

Les chiffres proposés tant en recettes qu'en dépenses tiennent compte :

- des résultats de l'exercice précédent ;
- de la politique sociale de la Ville et du fonctionnement de ses services.

Compte-tenu du Plan Comptable M57, le Budget doit être voté par chapitre en fonctionnement et en investissement. Par ailleurs, s'ajoute à cette présentation par chapitre, une présentation fonctionnelle croisée à caractère informatif.

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité le Budget Primitif 2025 tel que détaillé en annexe de la présente et présenté globalement comme suit :

FONCTIONNEMENT	BUDGET PRIMITIF 2025
Dépenses réelles	199 431,76€
Dépenses d'ordre budgétaire	4 069,24 €
Virement à la section d'investissement	
TOTAL DEPENSES	203 500 €
Recettes réelles	203 500 €
Recettes d'ordre budgétaire	- €
TOTAL RECETTES	203 500 €

INVESTISSEMENT	BUDGET PRIMITIF 2025
Dépenses réelles	27 620 €
Dépenses d'ordre budgétaire	- €
Opérations patrimoniales	- €
TOTAL DEPENSES	27 620 €
Recettes réelles	23 550,76 €
Virement de la section de fonctionnement	
Emprunt	
Recettes d'ordre budgétaire	4 069,24 €
Opérations patrimoniales	- €
TOTAL RECETTES	27 620 €

Il est précisé que la nomenclature M 57 permet de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections (Investissement et Fonctionnement).

En cas d'utilisation de cette délégation, le Maire informe l'Assemblée délibérante de ces mouvements lors de la séance la plus proche.

Point N°5 : Finances : Admission en non valeurs – Exercice 2025**Rapporteur : Monsieur Le Président**

Monsieur le Président rappelle que les créances irrécouvrables correspondent au titres émis par la collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement.

L'irrécouvrabilité peut trouver son origine :

- dans la situation du débiteur (insolvabilité, parti sans laisser d'adresse, etc.)
- dans le refus de l'ordonnateur d'autoriser les poursuites pour une exécution forcée du titre de recettes
- dans l'échec des tentatives de recouvrement

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité l'admission en non-valeur comme présentée ci-dessous la somme de 535,84 € au compte 6541.

Objet	Motif	2020	2022	TOTAL
Location jardins familiaux				351,60 €
	<i>Poursuite sans effet</i>	89,20 €	262,40 €	351,60 €
Autres				184,24 €
(dette électricité usager)	<i>Poursuite sans effet</i>	184,24 €		184,24 €
TOTAL		273,44 €	262,40 €	535,84 €

Point N°6 : Demande d'aide financière

Rapporteur : Monsieur Le Président

Une personne côtoise a vu sa voiture brûlée lors des incendies criminels ayant eu lieu le 23 mars 2025 avenue Aristide Briand, à La Côte Saint-André. La situation financière de cette personne était fragile car elle avait dû investir dix jours auparavant 700 euros dans des frais de réparation de sa voiture. Elle a pu solder cette dette, mais n'est pas parvenue à solder une dette importante d'EDF ainsi que sa mensualité d'assurance voiture.

Une assistance sociale du Centre Médico-Social du Département a soumis une demande d'aide financière pour cette personne.

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité l'octroi d'un prêt sans frais de 250 euros, avec versement directement à l'assureur et remboursement sur 5 mois, à hauteur de 50 euros par mois

Informations diverses

Le CCAS a signé deux conventions avec des organismes proposant la téléalarme :

- Téléassistance Sud Isère : cet organisme propose à présent à ses clients l'installation de petits matériels favorisant le maintien à domicile (poignées, rampes, sièges de douche, etc.)
- Allovie : les côtoises bénéficieront d'un tarif réduit sur certaines prestations.